

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 30 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, LARONDE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME MAZILLE A M. PIERASCO, MMES DENIS ET GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER ET M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ETRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADOE

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François LE MOING,
- après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice **2021**,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2021**,

	Résultat CA 2020	Résultat de l'exercice 2021	Reste à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte /affectation
Investissement	177 138.38 €	61 272.61 €	0 € 0 €	238 410.99 €	238 410.99 €
Fonctionnement	37 941.42 €	-16 463.40 €			21 478 .02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT AU 31/12/2021	21 478.02 €
<u>Affectation obligatoire</u> :	
- à l'apurement du déficit : (C/ 1068)	0
- aux réserves réglementées	0
- à l'exécution du virement de la section d'investissement	0
<u>Solde disponible</u> :	
Affectation complémentaire en réserves (C.1068)	0
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	21 478.02 €

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Le Maire,
François LE MOING

